

PROCES VERBAL

Réunion CCAS du 18 octobre 2022

L'an deux mil vingt et deux, le dix-huit octobre, à 20 heures,
La Commission Administrative dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Laurent FAVREAU.

Date de convocation de la Commission Administrative : le 10 octobre 2022

Membres présents : Laurent FAVREAU, Pierre CASSARD, Louissette OUVRARD, Dominique GARNIER, Nicole BECAUD, Marie-Annick SAUPIN, Bernadette SELIN, Isabelle THAREAU-GUEYE.

Membres absents excusés : Francine DUSSILLOL, Stéphanie MARTINEAU, Marcel GIRAUDEAU, Frédéric HERAUD (pouvoir Laurent FAVREAU), Marie-Madeleine BERNARD (pouvoir Pierre CASSARD).

Nombre de conseillers : en exercice : 13 Présents : 8 Votants : 10

ACTION SOCIALE

1- Ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Président informe qu'il est nécessaire de procéder à une ouverture de ligne de trésorerie par le CCAS pour combler un besoin temporaire de trésorerie de l'EHPAD afin de pallier les décalages de perception des recettes en provenance des instances de tutelles et des organismes de prévoyance.

La demande a été faite auprès du Crédit Mutuel et du Crédit Agricole pour un montant de 150 000 €. Il est proposé de retenir l'offre du Crédit Agricole avec taux variable Euribor 1 mois moyenné + marge de 0.64 % sans frais de dossier.

Le CCAS décide la mise en place de cette décision par 9 votes favorables et une abstention de Louissette OUVRARD.

2- Décision modificative au budget

Monsieur le Président informe qu'il convient de procéder à une modification de budget en rapport à la ligne de trésorerie ainsi que l'achat des triporteurs et un prêt accordé à un particulier.

- Section fonctionnement - Dépenses
 - 65748 Subvention aux personnes de droit privé = - 2 000
 - 66111 Intérêts réglés à l'échéance = + 2 000
 - 65888 Charges de gestion courante = - 1 000
 - 64131 Personnel non-titulaire – rémunération = - 800
 - 6288 Autres services extérieurs = + 1 800

Il convient de procéder à une diminution du compte 65748 car la subvention accordée à l'EHPAD est moins importante que prévue, à une augmentation du compte 66111 pour les intérêts liés à la saisie de la ligne de trésorerie, à une diminution du compte 65888 qui correspond aux dépenses du dispositif Argent de poche et à une augmentation du compte 6288 pour prévoir les dépenses liées à l'animation du goûter des aînés.

- Section investissement - Dépenses
 - 2745 Avances remboursables = + 200
 - 21561 Matériel roulant = + 4 400
 - 21351 Installations générales bâtiments publics = - 4 600

Il est nécessaire de procéder à des ajustements de comptes notamment suite à un prêt accordé à un particulier de 200 € sur 10 mois. Sur la ligne 21561 - matériel roulant, il faut ajouter des crédits à hauteur de 4 400 € pour l'acquisition des deux triporteurs à 20 368.06 €. Il convient donc de diminuer la ligne 21351 du même montant, car le budget voté était trop important.

Bernadette SELIN interpelle M. Le Président sur l'achat des triporteurs et s'interroge sur le vote. M. Le Président explique que l'achat des triporteurs a été validé lors du vote global du budget et exposé lors du Débat d'Orientation Budgétaire en début d'année. Une ligne budgétaire avait bien été dédiée à l'acquisition des triporteurs. Mme SELIN souhaiterait une présentation plus détaillée des investissements lors du vote du budget. M. Le Président explique que le reste à charge pour la commune sera comme convenu d'environ 5 000 € lorsque les différentes subventions seront perçues : Humanis Malakoff : 10 000 €, CARSAT : 3 000 €, Etat : 2 000 € et MSA : 500 €.

Le CCAS décide la mise en place de cette décision par 9 votes favorables et une abstention de Bernadette SELIN.

3 – Questions diverses

Dispositif « Argent de poche » : 36 jeunes ont participé durant l'été, soit 225 matinées travaillées pour une dépense de 3 375 €. Pour les vacances de la Toussaint, 20 jeunes ont répondu présents, soit une dépense de 360 € supplémentaire. Les jeunes ont travaillé sur tous les sites de la commune, une dizaine d'agents les ont encadrés. Un sondage sera envoyé à tous pour avoir le retour afin de savoir ce qui pourrait être amélioré ou ne pas être reconduit. Peu de soucis sont à noter. Les jeunes ont répondu aux attentes des encadrants.

Isabelle THAREAU-GUEYE interpelle sur la manière dont est affecté les jeunes sur chaque service. Emilie BIRON explique que les souhaits des jeunes sont recueillis en amont et que dans la mesure du possible, ils sont mis en place.

De plus, les jeunes peuvent travailler 20 jours maximum sur les grandes vacances d'été et 10 jours sur les petites vacances. Le dispositif est uniquement pour les jeunes entre 16 et 18 ans.

Point sur les aides versées aux particuliers au 3^{ème} trimestre 2022 :

- Bon carburant : 2 bons de 80 € ont été attribués à M. GAUDIN David et 2 autres bons du même montant vont lui être donné afin qu'il puisse poursuivre sa formation sur Nantes. Un contact a été pris avec l'AREAMS qui est le tuteur de la famille pour faire un point sur leur situation. Deux autres bons de 50 € ont été attribués à Mme MAKOSSO qui a désormais quitté la commune et un bon de 50 € pour Mme LAOUEDJ (qui habite au Moulin de la Bergerie et qui devait se rendre au travail aux Essarts).
- Bon alimentaire de 50.17 € pour Mme HELFRID (gens du voyage).

Le goûter des aînés aura lieu le mardi 6 décembre après-midi. Il y a un besoin d'aide pour la préparation de la salle vers 10 h puis à 13 h 45 pour l'accueil des personnes et à la fin du spectacle pour le ramassage de la salle. L'animation retenue à un coût de 1 575 €. Un courrier sera envoyé à 348 personnes de plus de 70 ans. Pour le goûter, il faudra prévoir des bûchettes, des macarons,

des clémentines et des chocolats. Pour ceux qui ne viennent pas et qui en font la demande, une visite des élus et du conseil des sages aura lieu au domicile des demandeurs entre le 8 et le 23/12 avec un colis qui sera réalisé par l'Epicurieuse.

Monalisa : la demande d'adhésion est expédiée et nous attendons leur retour. La mise en place du dispositif pourrait avoir lieu au début de l'année prochaine. Des visites à domicile par les groupes créés par les Sages pourraient commencer après les fêtes de fin d'année pour ne pas perturber les personnes isolées qui seront susceptibles d'intégrer le dispositif et ne pas se mélanger avec la distribution des colis de Noël. Pierre CASSARD interpelle M. Le Président pour savoir à quel niveau est prise l'adhésion. Le dossier a été envoyé au niveau national, mais c'est au niveau départemental qui nous devrions avoir des informations par la suite.

Mutuelle communale : la mise en place d'une mutuelle communale a été évoquée antérieurement. Un sondage a été préparé afin de faire ressortir les besoins de la population, il pourrait être adressé à la population lors de la distribution de début novembre. Un cahier des charges serait à rédiger pour une mise en place de la mutuelle en février 2023. Une délibération serait ensuite à prendre en CCAS.

Les membres présents s'interpellent sur le fait que la collectivité porte ce projet et fasse un cahier des charges. M. Le Président souhaite que la partie technique de ce dossier soit revue et sera de nouveau représentée lors d'un prochain CCAS.

EHPAD

1- Modification du tableau des effectifs

Monsieur Le Président souhaite que le tableau des effectifs soit mis à jour suite :

- à la mise à la retraite pour inaptitude d'un agent placé en maladie professionnelle depuis plusieurs années
- à la demande de mise en disponibilité d'un agent administratif.

Pour cela, il est nécessaire de :

- Supprimer un poste d'aide-soignante de classe à normale à 90 % à compter du 1^{er} octobre 2022.
- Supprimer un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2022.

Les postes des personnes remplaçant ces départs ont été créés antérieurement afin de ne pas avoir d'interruption dans les postes.

Décision du CCAS : *vote favorable à l'unanimité*

2- Décision modificative au budget prévisionnel

Monsieur Le Président informe la Commission Administrative qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires concernant divers comptes approvisionnés pour pouvoir permettre au comptable public la mise en paiement des charges de fin d'année.

Intitulé de la D.M. : 181022 DM augmentation de crédit

Crée le 17/10/2022

| Intitulé | DEPENSES | | | RECETTES | | |
|-------------------------------------|----------|-------|-------------------|----------|-------|-------------------|
| | Compte | Prog. | Montant | Compte | Prog. | Montant |
| Rémunération principale | 64131 | 4 | 80 000,00 | | | |
| Remboursements sur rémunérations du | | | | 6419 | 2 | 55 000,00 |
| Cotisations à l'URSSAF | 64511 | 4 | 20 000,00 | | | |
| Hébergement permanent des résidents | | | | 735111 | 2 | 45 000,00 |
| Fonctionnement | | | 100 000,00 | | | 100 000,00 |

Décision du CCAS : vote favorable à l'unanimité

3- Mise en place du forfait mobilité durable

Afin d'encourager le recours à des modes de transports alternatifs et durables, le forfait "mobilités durables" est mise en place pour les trois versants de la fonction publique. Ainsi, les agents publics qui font le choix d'un mode de transport alternatif et durable (vélo, covoiturage) pourront bénéficier d'un forfait de 200 euros par an.

Ce dispositif du 11 mai 2020 s'applique aux déplacements domicile-travail effectués à vélo ou en covoiturage de tous les agents de la fonction publique territoriale. Il vient indemniser l'utilisation d'au moins 100 jours par an du vélo ou du covoiturage pour effectuer les déplacements domicile-travail, y compris si l'agent est le conducteur. Le seuil est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent.

Après le dépôt en fin d'année d'une attestation sur l'honneur de l'utilisation du vélo ou du covoiturage, qui pourra faire l'objet d'un contrôle a posteriori de l'employeur, l'agent bénéficiera du versement d'une indemnité forfaitaire, exonérée d'impôts et de prélèvements sociaux, de 200 €.

Décision du CCAS : vote favorable à l'unanimité

4- Questions diverses

Mobilisation du 4/10 : 89 personnes se sont mobilisées à l'EHPAD Le Val Fleuri pour une information sur la souffrance et le manque de moyens des établissements dédiés aux aînés. L'accompagnement accordé par les autorités n'est pas à la hauteur des besoins. Au niveau national, il manque 300 000 agents. À Venansault, il manque deux aides-soignantes et deux infirmières d'ici fin septembre, et le budget est insuffisant pour garantir l'accompagnement que méritent les aînés. Les lois promises ne sont pas mises en place. Aussi, à l'appel de la Fédération nationale des associations de directeurs d'Établissement et services pour personnes âgées, et en concertation avec le CCAS, l'appel national à la mobilisation intitulée « Les vieux méritent mieux ! » a été suivi par les résidents, les familles, le personnel, les élus, les bénévoles, ...

Covid : l'EHPAD traverse de nouveau un cluster le 3 octobre. A ce jour, nous avons recensé 19 résidents positifs et 5 agents positifs. Lors du conseil de la vie sociale, nous avons échangé avec les résidents sur leur souhait d'accompagnement étant donné le nombre de personnes positives. Les résidents ont fait le choix de continuer à prendre les repas en salle à manger et à avoir des visites. Seuls les résidents positifs sont confinés en chambre avec la possibilité d'avoir deux visiteurs le temps de l'isolement. Face à l'augmentation de la charge de travail, il a été proposé aux familles

de résidents de venir apporter son aide au moment du service en salle à manger le midi et le soir notamment pour le service et la plonge.

Parcours de vie : Isabelle THAREAU GUEYE interpelle la commission pour savoir où en est l'avancée du projet Parcours de Vie. Un point a été fait lors de la dernière réunion de CCAS de septembre. M. Le Président rencontrera prochainement Vendée Habitat pour une présentation du projet. Un nouveau dessin intégrant un EHPAA de 10 places verra le jour dans les prochaines semaines. Aura lieu ensuite une présentation en Conseil municipal et lors d'une réunion publique prévue à cet effet.

Prochaine réunion le jeudi 15 décembre 2022 à 20h00